



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211400205-20260330-2026-026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/04/2026

Département du Calvados

Commune d'Argences

Extrait de la séance du 30 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le 30 mars, à dix-neuf heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, en mairie, salle du conseil municipal, sous la présidence de Marie-Françoise ISABEL, Maire.

Date de convocation : 24 mars 2026

Date d'affichage : 24 mars 2026

Nombre de conseillers

En exercice : 27

Présents : 27

Procurations : 0

Quorum : 14

Etaient présents

Mme Marie-Françoise ISABEL, Maire, M. Thomas LEROY, Mme Lydie MAIGRET, Mme Florence GUERIN, Mme Marianne TURPIN, M. Nicolas ESNAULT, Mme Martine BUTEUX, M. Emmanuel BERTHELOT, M. Emmanuel REINE, adjoints au maire;

M. Jacques-Yves OUIN, M. Adrien LECERF, M. Maxime DEVRIENDT, Mme Stéphanie PACCAUD, Mme Monique SIMONNET, Mme Christelle BEAUDOUIN, M. Eric LEFEBVRE, Mme Stéphanie SALERNO, M. Mathias DUBOURGUAIS, Mme Delphine VAUGEOIS, Mme Anne LEULLIER, M. Michel VALLEE, Mme Lucie BACON, M. Richard MARTIN, M. Michaël VILALTE-HEUZE, Mme Françoise BERTHOME, M. Mickaël ANDRE et M. Philippe OUVARD.

Absents avec procuration de vote

/

Absent sans procuration de vote

/

Secrétaire de séance

M. Mickaël ANDRE

Délibération n°2026-026 Composition de la commission d'appel d'offres

Rapporteur Marie-Françoise ISABEL

La commission d'appels d'offres (CAO), encadrée par l'article L. 1414-2 du CGCT, est compétente en matière d'attribution des marchés publics. Elle est chargée d'examiner les candidatures et offres, de proposer de retenir la meilleure offre ou de déclarer le caractère infructueux de la consultation.

Elle est aussi consultée pour la signature des avenants en plus-value supérieurs à 5% (dans le cas des marchés soumis à appel d'offres).

Cette commission est composée de son président ou son représentant et de 5 titulaires et 5 suppléants élus au sein de l'assemblée.

Le maire sera le Président de cette commission.

Peuvent participer à la commission sur invitation du Président, avec voix consultative, des personnalités et/ou un ou plusieurs agents de la collectivité désignés par le président de la commission, en raison de leur compétence dans la matière qui fait l'objet du marché.

Il est proposé au conseil municipal de procéder à l'élection de 5 titulaires et 5 suppléants.

Titulaires :

- Richard MARTIN,
- Emmanuel REINE,
- Maxime DEVRIENDT,
- Lydie MAIGRET,
- Thomas LEROY.

Suppléants :

- Monique SIMONNET,
- Anne LEULLIER,
- Philippe OUVRARD,
- Stéphanie SALERNO,
- Lucie BACON.

LE CONSEIL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Présents	27	Procurations	0	Votants	27
Abstentions	0	Contre	0	Pour	27

- **APPROUVE** l'élection de ces cinq titulaires et ces cinq suppléants,
- **DONNE POUVOIR** à Madame le Maire ou son représentant de signer les documents correspondants et plus généralement pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,
Marie-Françoise ISABEL
Maire

